

# Ville de VITTEAUX (Côte-d'Or)

07 Mars 2025

**Etaient présents** : Monsieur PAUT Bernard, Monsieur MUNIER Philippe, Madame LETERRIER Jeanne-Marie, Monsieur RAVAROTTO Michel, Madame VANTELLOT Dominique, Monsieur CHAMPONNOIS Bruno, Monsieur WARNAS Bernard, Madame DEBOSSE Audrey, Monsieur GENIAUT Olivier, Monsieur LAFONT Guy

**Absents excusés** : Madame DENUIT Justine donne pouvoir à Monsieur GENIAUT Olivier, Madame LANDEL Catherine

**Absents** : Madame CAZZOLI Coralie, Madame VISSANT Caroline, Monsieur JOBARD Etienne

**Secrétaire de Séance** : Madame LETERRIER Jeanne-Marie

**Date de convocation** : 21.02.2025

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de membres présents** : 10

**Nombre de votants** : 10 + 1 pouvoir

## **ORDRE DU JOUR**

1. Communications
2. Budget principal et budget annexe :
  - Comptes administratifs et comptes de gestions 2024
  - Affectations de résultats 2024
  - Budgets primitifs 2025
3. Tarifs locations barnums
4. Subventions diverses
5. Vente de bien : grange Garraud
6. Informations et questions diverses

## 1. COMMUNICATIONS

### SIGNALISATION CARREFOUR DE MASSINGY

Monsieur Paut : accrochages réguliers au carrefour rue de Massingy. Rencontre avec les services du Département, conseil panneaux stop au carrefour de Massingy et voir si cela solutionne le problème.

Discussion avec l'agriculteur pour retirer la haie côté Massingy afin d'avoir plus de visibilité. Suggestion sauf riverain, cela n'est pas possible car c'est une route départementale, le département est non favorable à cela.

Monsieur Ravarotto : suggestion installation « Vitteaux centre ».

### PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES ET OMBRIERES

Concernant les énergies renouvelables, le SICECO en charge du dossier nous informe du retour de L'UDAP (unité départementale de l'architecture et du patrimoine) sur nos projets.

Tennis : projet situé hors abords des monuments historiques, donc pas de problème

Ombrières : sur les surfaces de stationnements proches monuments historiques à éviter car cela porte atteinte aux qualités architecturales et paysagères des lieux.

Proposition d'installer des ombrières avec des structures en bois pour améliorer l'aspect visuel, mais cela n'a pas été validé par l'UDAP.

*Monsieur Paut : projet ombrière au complexe polyvalent : pas encore de réponse on espère avoir l'autorisation car situé non proche de l'Église.*

*Restauration sol du parking : non mis au plan de soutien à la voirie 2025 car il est privilégié le financement du réseau d'eau pluviale de la rue de Cessey, hors ICO nous indique que l'estimation pour la rue de Cessey ne sera pas faite cette année, finalement le parking sera à transmettre au service du Département pour prétendre à des subventions en 2025 afin de ne pas louper cette aide nous avons plein de chantier à faire.*

Rue de Cessey : à ce jour, nous recevons des devis des géomètres pour effectuer divers relevés.

### QUARTIER ST GERMAIN

La vente des parcelles (fin tranche 1) est entre les mains de l'agence Bourgogne Alesia.

Voici la grille tarifaire :

Surface	Prix du m <sup>2</sup> HT	Prix du m <sup>2</sup> TTC	Prix du terrain	honoraires TTC	Prix FAI
535	50 €	60 €	32 100 €	3 600 €	35 700 €
428	50 €	60 €	25 680 €	3 600 €	29 280 €
458	50 €	60 €	27 480 €	3 600 €	31 080 €
710	50 €	60 €	42 600 €	3 600 €	46 200 €
595	50 €	60 €	35 700 €	3 600 €	39 300 €
535	50 €	60 €	32 100 €	3 600 €	35 700 €

## **OFFICE DE TOURISME**

Remise en état du logement à l'étage pour accueillir le surveillant de baignade début juillet, le logement sera loué meublé.

*Monsieur Paut : En discussion avec la Communauté de Communes de Terres d'Auxois et l'Office de Tourisme pour alléger les charges locatives. Un diagnostic énergétique sera réalisé puis une estimation des travaux pour conserver les loyers à hauteur de la somme des travaux que l'on va devoir effectuer. S'ajoute que l'appartement en haut n'est pas occupé, il y a besoin d'un logement meublé pour le maître-nageur l'été. Cela fera une rentrée d'argent à la commune et à déduire à l'Office du Tourisme. Pour le restant de l'année ce logement pourra servir à d'autre.*

### **Remerciements**

L'Union Vittellienne remercie la commune pour l'accueil et le soutien lors du concert du 25 janvier 2025, qui a été une réussite pour eux.

*Monsieur Paut : 4 harmonies étaient réunies, très beau concert, travail colossale, prêt matériel et aide de la part de la commune.*

## **PETITES VILLES DE DEMAIN**

Présentation de la première esquisse

*Monsieur Paut : Sistem Architecture travail sur le dossier. (maison Gailly et petit casino). Les pompes funèbres Carrère actuellement dans le petit casino seront transférés dans l'ancien cabinet du Dr Moulin qui nous laissera la place pour faire des travaux. Après l'esquisse, Madame DAVID (architecte) fera un dessin très précis, avec une estimation. Son dessin est sensationnel. Un rendez-vous a eu lieu avec le département et l'architecte concernant les ponts, pour consolider dans un premier lieu le pont de l'horloge. Devront nous retirer les trottoirs comme il y aura des passerelles, elles seraient plus proche. Le pont ne pourra pas être un support attention ! Maintenant nous devons contacter l'architecte des bâtiments de France et connaître la décision par rapport à ce dessin. Essayons de reconstruire des biens et pas cher, nous devons tenter.*

*Nous sommes en lien avec le CAUE : nous avons eu un rdv pour consolider le cahier des charges des espaces publics, car le premier avait été infructueux. Le but est de consolider aussi les maisons, l'appel d'offre sera déposé la semaine prochaine concernant la place du 8 mai 1945, le parking derrière la maison Pallant, la place du bistrot et la ruine 35 rue de Verdun.*

### **Dates**

Cérémonie de la déportation : 27/04/2025

Commémoration du 62<sup>ème</sup> anniversaire du Cessez le feu d'Algérie: 19/03/2025

## **02. Budget : vote du compte de gestion 2024 budget ville**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote, Monsieur Munier 1<sup>er</sup> adjoint prend la présidence, Monsieur Paut sort de la pièce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion, en concordance avec le compte administratif 2024.

## **03. Budget : vote du compte administratif 2024 budget ville**

Vote du compte administratif 2024, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint Philippe Munier, procède au vote des chiffres suivants ;

INVESTISSEMENT :

•	Dépenses	Prévu :	3 167 518.01
		Réalisé :	1 565 583.33
		Reste à réaliser :	197 200
•	Recettes	Prévu :	3 167 518.01
		Réalisé :	1 444 521.86
		Reste à réaliser	250 600

FONCTIONNEMENT :

•	Dépenses	Prévu :	1 989 399.41
		Réalisé :	1 134 066.11
		Reste à réaliser	0
•	Recettes	Prévu :	1 989 399.41
		Réalisé :	2 300 255 .94
		Reste à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-	121 061.47
Fonctionnement :	+	1 166 189.83
Résultat global :	+	1 045 128.36

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter « pour » le compte administratif 2024 comme présenté ci-dessus.

## **04. Budget : vote de l'affectation de résultat 2024 budget ville**

Monsieur le Maire, reprend la présidence et procède au vote de l'affectation de résultat.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	303 543.42
- un excédent reporté de :	862 646.41

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 166 189.83
- un déficit d'investissement de :	- 121 061.47
- un excédent des restes à réaliser de :	53 400
Soit un besoin de financement de :	67 661.47

Après avoir pris connaissance des résultats, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit, à l'unanimité :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : excédent :	1 166 189.83
- Affectation complémentaire en réserve	67 661.47
- Résultat reporté en fonctionnement	1 098 527.36
- Résultat d'investissement reporté : déficit :	121 061.47

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter « pour » l'affectation de résultats 2024 comme présenté ci-dessus.

#### **05. Budget : vote du budget primitif 2025 budget ville**

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2025 concernant le budget principal de la commune de Vitteaux, comme suit :

##### INVESTISSEMENT :

• Dépenses :	1 977 941.47
• Recettes :	1 924 541.47

##### FONCTIONNEMENT :

• Dépenses :	2 315 816.65
• Recettes :	2 315 816.65

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter « pour » le budget primitif 2025 du budget principal de la commune comme présenté ci-dessus.

#### **06. Budget : vote du compte de gestion 2024 budget annexe Quartier-St-Germain**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote, Monsieur Munier 1<sup>er</sup> adjoint prend la présidence, Monsieur Paut sort de la pièce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion, en concordance avec le compte administratif 2024.

#### **07. Budget : vote du compte administratif 2024 budget annexe Quartier-St-Germain**

Vote du compte administratif 2024, sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint Philippe Munier, procède au vote des chiffres suivants ;

##### INVESTISSEMENT :

• Dépenses	Prévu :	1 324 588.12
------------	---------	--------------

	Réalisé :	474 162.66
	Reste à réaliser :	0
• Recettes	Prévu :	1 324 588.12
	Réalisé :	229 111.15
	Reste à réaliser	0
FONCTIONNEMENT :		
• Dépenses	Prévu :	1 095 840
	Réalisé :	245 415.20
	Reste à réaliser	0
• Recettes	Prévu :	1 095 840
	Réalisé :	245 414.87
	Reste à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice		
Investissement :		- 245 051.51
Fonctionnement :		- 0.33
Résultat global :		- 245 051.84

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter « pour » le compte administratif 2024 comme présenté ci-dessus.

#### **08. Budget : vote de l'affectation de résultat 2024 budget annexe Quartier-St-Germain**

Monsieur le Maire, reprend la présidence et procède au vote de l'affectation de résultat.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0.33
- un déficit reporté de :	0
- Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0.33
- Un déficit d'investissement de :	245 051.51
Un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	245 051.51

Après avoir pris connaissance des résultats, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit, à l'unanimité :

- Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : déficit	+ 0.33
- Affectation complémentaire en réserve	0
- Résultat reporté en fonctionnement	+ 0.33
- Résultat d'investissement reporté : déficit :	- 245 051.51

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter « pour » l'affectation de résultats 2024 comme présenter ci-dessus.

#### **09. Budget : vote du budget primitif 2025 budget annexe Quartier-St-Germain**

Monsieur le Maire procède au vote du budget primitif 2025 concernant le budget annexe Quartier-Saint-Germain de la commune de Vitteaux, comme suit :

INVESTISSEMENT :

• Dépenses :	1 343 104.51
• Recettes :	1 343 104.51

FONCTIONNEMENT :

• Dépenses :	1 098 053.00
• Recettes :	1 098 053.00

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter « pour » le budget primitif 2025 du budget annexe Quartier-Saint-Germain de la commune comme présenté ci-dessus.

**10. Budget : vote du compte de gestion 2024 budget annexe CCAS**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote, Monsieur Munier 1<sup>er</sup> adjoint prend la présidence, Monsieur Paut sort de la pièce.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le compte de gestion, en concordance avec le compte administratif 2024.

**11. Budget : vote du compte administratif 2024 budget annexe CCAS**

Vote du compte, Monsieur le Maire sort de la pièce et le 1<sup>er</sup> adjoint Philippe Munier reprend la présidence et procède au vote des chiffres suivants ;

FONCTIONNEMENT :

• Dépenses	Prévu :	2 735.01
	Réalisé :	566.72
	Reste à réaliser	0
• Recettes	Prévu :	2735.01
	Réalisé :	1602.01
	Reste à réaliser	0

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0
Fonctionnement :	1035.29
Résultat global :	1035.29

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter « pour » le compte administratif 2024 comme présenté ci-dessus.

**12. Budget : vote de l'affectation de résultat 2024 budget annexe CCAS**

Monsieur le Maire, reprend la présidence et procède au vote de l'affectation de résultat.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2024 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	133.28
- Un excédent reporté de :	902.01
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1035.29

Après avoir pris connaissance des résultats, les membres du Conseil Municipal décident d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit, à l'unanimité :

Résultat d'exploitation au 31.12.2024 : excédent :	1035.29
Affectation complémentaire	0
Résultat reporté en fonctionnement	1035.29

### **13. Tarifs locations barnums**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune possède du matériel dont deux barnums disponible à la location.

Il convient de fixer les tarifs et propose aux membres du conseil municipal les montants suivants :

	<i>Particulier Vittellien</i>	<i>Particulier Extérieur</i>	<i>Association Vittellienne</i>	<i>Association Extérieure</i>	<i>Autres</i>
BARNUM 5 X 6	<b>30 €</b>	<b>60 €</b>	<b>30 €</b>	<b>30 €</b>	<b>30 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de valider la proposition de tarif comme présenté ci-dessus, autorise Monsieur le Maire à appliquer la nouvelle grille tarifaire comme présentée ci-dessus à partir du 07.03.2025.

### **14. Subvention exceptionnelle collègue Docteur Kuhn**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur JANICHON professeur documentaliste du collège étudie avec les élèves de 4<sup>ème</sup> au collège Docteur Kuhn l'histoire de Monsieur François BELIME, ancien Maire de Vitteaux et mort pour la France.

Dans le cadre de cette étude, une sortie scolaire est organisée pour visiter les lieux sa dernière bataille de Gravelotte et le musée.

Monsieur le Maire suggère aux membres du Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 250 euros.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal décident, d'octroyer au collège Docteur KUHN une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 euros pour la sortie scolaire dans le cadre de l'étude de François BELIME, d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

### **15. Subvention exceptionnelle Madame LUCOTTE Léa**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une administrée de Vitteaux sollicite dans le cadre de

ses études une subvention exceptionnelle pour financer un voyage.

Madame LUCOTTE Léa, étudiante en BTS ACSE (analyse conduite et stratégie de l'entreprise) a besoin de financement pour partir en voyage en Grèce, 15 jours sur une exploitation agricole pour travailler. Monsieur le Maire propose la somme de 70 euros de subvention exceptionnelle.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, décident à l'unanimité, d'octroyer à Madame Léa LUCOTTE une subvention exceptionnelle d'un montant de 70 euros pour la participation d'un voyage à l'étranger dans le cadre de ses études agricoles, d'autoriser le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier

## **16. Vente grange Garraud à Monsieur Granchamp Arnaud**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur BURET Mickaël n'est à ce jour plus acquéreur de la grange Garraud et que Monsieur GRANDCHAMP Arnaud se montre intéressé par ce bien.

Pour rappel, la grange Garraud, appartenant à ce jour à la commune, est située rue de Verdun sur la parcelle cadastrée AD 176. La surface de la grange représente 260 mètres carrés.

Monsieur le Maire propose le même prix de vente fixé lors de la délibération du 17.11.2023, c'est-à-dire 35 000 euros, hors frais de notaires.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à la vente du bien à Monsieur Arnaud GRANDCHAMP résidant 6, route de Dijon 21350 Vitteaux de la grange d'une contenance de 260 mètres carrés, cadastré AD 176, pour la somme de 35 000 euros hors frais de notaires, de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

## **17. Modification horaire éclairage public**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la délibération en date du 24.02.2023, le SICECO applique la plage horaire de coupure de 23 heures à 05 heures dans la commune.

Le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Vu l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique, et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le Code Civil, le Code de la Route, le Code Rural, le Code de la Voirie Routière, le Code de l'Environnement et notamment ses articles L.583-1 et 583-5,

Vu la loi n°2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu le décret n°2011-831 du 12 juillet 2011 relatif à la prévention et à la limitation des nuisances lumineuses,

Après plus de deux années avec la plage horaire mentionnée ci-dessus, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la modification suivante :

Coupure de 00 h à 05 heures

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité, d'adopter le principe de couper l'éclairage public à partir de 00 heure jusqu'à 5 heures du matin, donne la délégation au Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

*Monsieur Paut : le budget est d'environ 15 000 euros pour modifier que certaines rues comme décidé lors de la délibération du 22.10.2025.*

Finalelement au vu de la somme les rues initialement prévues tel que « route d'Avallon, rue Edmé Millot, rue Hubert Languet, rue de Verdun, route de Verdun, route de Dijon » seront également programmées sur la même plage horaire que le restant de la commune.

### **18. Informations et questions diverses**

Madame Audrey DEBOSSE : peut-on mettre de la documentation dans un local au camping ? Le camping ouvre bien le 15 avril ?

Monsieur Paut : rappel des travaux dans cet espace, mais il y a un espace à l'accueil pour installer de la documentation.

*Séance levée à 20h32*